

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson à l'Hôtel de Ville
le 2 mars 2023**

Président : M. Yannick Schelker
Présents : 7 municipaux
Excusés : Mme Rochat Pernelle-Cecilia et MM. Délitroz Pierre André, Panchaud Mathieu, Schaefer Niklaus

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

M. le Président indique que la Municipalité a décidé de reporter le point 6 de l'ordre du jour « Réponse de la Municipalité au postulat de M. Hervé Cornaz et consort pour l'étude des bâtiments propriétés de la commune de Grandson ».

M. le Syndic précise que la Municipalité a décidé de passer par un préavis (concernant la réponse de la Municipalité au postulat de M. Hervé Cornaz). Elle est à la recherche d'un mandataire qui pourrait faire l'étude globale des bâtiments. La Municipalité arrivera avec un préavis confirmé par cette étude du mandataire pour aller dans le sens de la demande de M. Hervé Cornaz.

M. le Président indique qu'au point 9, il s'agira d'une nomination non pas d'un membre mais de deux membres à la commission des finances.

Le point 11, la désignation d'un délégué à la commission consultative intercommunale CCI d'AggloY n'a pas lieu d'être, le nombre de délégués de la commune de Grandson étant atteint, ce point est donc supprimé de l'ordre du jour

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.
2. Assermentation de deux nouveaux membres.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2022.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
6. Mise en séparatif (EC/EU) du haut de la zone 1a, Froideville, route de Giez et Fiez-Pittet (préavis 665/23). Nomination de la commission.
7. Nomination d'un suppléant à la Commission de Gestion 2023.
8. Nomination d'un membre et d'un suppléant à la Commission des finances.
9. Nomination d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales.
10. Propositions individuelles.

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.

[M. le Président](#) fait lecture des deux démissions reçues de MM. Michel Jaquemet et François Gonin.

M. le Président lit le courrier reçu de M. Pierre-André Délitroz.

Pour information, le bureau du Grand Conseil vaudois accueillera son homologue du bureau du Grand Conseil neuchâtelois le jeudi 9 mars prochain à Grandson dans la belle salle du Conseil. Cette rencontre sera suivie par une visite du bourg et de l'église Saint-Jean-Baptiste guidée par Mme Voirol.

2. Assermentation de deux nouveaux membres

[M. le Président](#) donne lecture de l'Article 5 du Règlement du Conseil Communal et Mme Léonie Hirschi et M. Carlos Rangel prêtent serment.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2022

[Mme Christine Leu Métille](#) dirait que la lecture du PV du 15 décembre 2022 l'a fortement interpellée. Les erreurs sont assez nombreuses, mais aussi certains passages sont simplement décousus et incompréhensible à tel point que Mme Leu Métille s'est demandée s'il y avait une relecture avant envoi. Cela l'interpelle d'autant plus que l'article 23 du règlement du Conseil communal, à la section traitant du Bureau du Conseil, il est dit « Le bureau (éventuellement par l'intermédiaire de son Président) est chargé du contrôle de la rédaction du procès-verbal. En tant que scrutatrice, membre du Bureau, elle se sent particulièrement concernée. Mme Leu Métille tient à préciser qu'elle n'a jamais été sollicitée pour cette tâche de contrôle et croit que ses collègues siégeant au Bureau non plus. Elle regrette que M. le Président ne fasse pas recours, comme le prévoit le règlement, aux membres du Bureau pour l'assister dans cette tâche. Au vu de l'ampleur des corrections, Mme Leu Métille propose que ce PV ne soit pas adopté dans sa version actuelle, mais qu'il soit renvoyé au Bureau pour correction. Bien entendu, toute personne qui a des corrections à faire valoir peut les transmettre à Mme la Secrétaire ou à M. le Président.

[M. Daniel Trolliet](#) indique, dans les communications du bureau, dans le PV, il est mentionné que M. le Président fait la lecture des 2 démissions reçues, mais il ne figure aucun nom. M. Trolliet pense qu'il serait utile, voir indispensable, que les noms y figurent.

[M. Sébastien Deriaz](#) ajoute en complément que les courriers en question doivent être annexés au PV. Il lui semble que c'est la pratique d'habitude.

[M. le Président](#) indique que ça n'a jamais été annexé jusqu'à présent mais que cela peut être mis en place.

Vote sur le renvoi du procès-verbal au Bureau : accepté à la majorité

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) indique s'être abstenue au premier tour car elle était absente au dernier Conseil. Elle a voté pour le renvoi au second. C'est rare qu'elle change de vote, mais il est vrai que, n'étant pas présente au dernier Conseil et ayant fait la lecture de ce PV objectivement, il est difficilement compréhensible et il reste dans les archives, étant un document sur lequel on peut s'appuyer pour travailler dans des commissions futures. Apporter un soin particulier à sa rédaction lui paraît quand-même une des missions du Bureau. Mme Jaccard Gaspar ne peut qu'encourager le Bureau à rendre ce document le plus lisible possible.

4. Communication de la Municipalité

[Mme Evelynne Perrinjaquet](#)

Démission La démission de M. Olivier Guilloud a pris effet au 28 février. La Municipalité a engagé une nouvelle personne qui, en principe, va commencer le 1^{er} avril.

Préavis n° 652/22 Crédit cadre d'entretien des bâtiments communaux Aux Colombaires 3, suite au départ du locataire, un appartement de 4,5 pièces est en cours de rénovation. Il sera terminé à fin mars et sera disponible pour une nouvelle location à partir du 1^{er} avril 2023.

[Mme Nathalie Gigandet](#)

Centre aéré Le centre aéré que la Municipalité soutenait depuis plusieurs années n'aura pas lieu cet été. Le responsable qui l'organisait ayant cherché vainement à se faire remplacer. Au vue des délais, il sera certainement impossible de trouver quelqu'un pour cet été. La Municipalité étudie la possibilité de reconduire sous une nouvelle formule pour l'été 2024.

Arnon Un projet de renaturation de l'Arnon, en charge du Canton et de la Confédération, est situé sur les communes de Giez et de Fiez, dont une des parcelles est la propriété de la commune de Grandson. Ce projet va être mis à l'enquête courant mars – avril 2023. Une séance publique d'information est prévue le 22 mars à Fiez à 19h à la Grande salle. Ce projet de renaturation a lieu sur la partie Bois de la Râpe. C'est un tracé d'à peu près 650 m qui est prévu d'être renaturé entre le Moulin de Péroset et le pont en amont. Il prévoit l'élargissement du lit de la rivière d'à peu près 25 m, la création de mares forestières et la reconnexion entre autres d'un ancien méandre. Ce projet nécessite des défrichements temporaires pour accéder au chantier et permettre sa réalisation. Les travaux devraient débuter à l'automne 2024. Une fois cette renaturation finie, le projet est vraiment de maintenir l'accessibilité des berges.

Intempéries Suite aux intempéries de la nuit du 26 au 27 février, plusieurs dégâts ont été constatés et relevés, particulièrement chez des particuliers où quelques arbres sont tombés. Par contre, en ce qui concerne la commune, la route du bord du lac entre Corcelettes et le camping des Pins a été coupée. Des travaux de sécurisation et de réouverture ont été fait par le service des travaux. Le plus gros des dégâts se situe à la parcelle des Tuileries, entre la Brinaz et la STEP. Toute la parcelle où il y avait une population vieillissante de peupliers se sont déracinés et/ou cassés, ce qui a coupé la route, tombant sur des jardins familiaux et sur le terrain d'éducation canine. Pour des raisons de sécurité, il a fallu attendre que la bise tombe avant de pouvoir intervenir. On a dû aller sortir les arbres, libérer la route, protéger les cyclistes et piétons qui passaient. Des entreprises forestières sont intervenues afin que l'on puisse faire ces travaux en sécurité. Ces travaux ont été fait sous la supervision du garde forestier. Une partie des peupliers qui ont été sortis vont être vendus, une autre partie déchetée pour le chauffage à distance. Certaines jeunes gens ont également demandé à avoir des copeaux. La majorité du bois reste en forêt.

En plus des forêts, il y a aussi eu des dégâts au port. Vous aurez pu voir que les digues A et H ont été fermées à la circulation piétonne. Sur la digue A, qui a eu de gros dégâts, les blocs en béton se sont déplacés, la grille d'évacuation des eaux s'est soulevée, raison pour laquelle cette digue est fermée. En plus de cela, début de la semaine, avec le froid, cela a commencé à geler et devenait dangereux. Les amarres de certains bateaux ont rompu, mais ils ont pu être récupérés. Un seul bateau s'est échoué au niveau du radier. Un bilan de toutes les infrastructures est fait, au niveau sécurité, stabilité et électricité.

M. Francesco Di Franco

Entrée en fonction de Mme Dayanna Folly le 1^{er} février. Certains auront pu la croiser en ville car elle circule pas mal et est très active et compétente.

1^{er} avril Le CET organise l'inauguration officielle de la bibliothèque communale et scolaire. Vous serez informé par courrier d'ici-là. Tous les Conseillers communaux ainsi que la population seront invités à y venir. Le programme commence à 10h30 jusqu'à 15h30. Il y aura beaucoup d'animations pour les familles, à manger sur place ainsi que des activités prévues par le Conseil d'établissement.

M. Nicolas Perrin

Préavis 655/22 Installation d'un abribus à Corcelettes Devant la réalisation du préavis, le service a contacté la DGMR. Il se trouve que la DGMR a un projet de réfection de la route cantonale 401 entre Grandson et Vaumarcus qui va notablement impacter ce carrefour. Ça n'a pas de sens de faire construire un abribus maintenant car le carrefour va être modifié. Il faut attendre que le financement pour la DGMR soit accordé et qu'elle commence les travaux pour pouvoir intégrer la réalisation de cet abribus. Pour l'instant, la commission est en stand-by et sera réactivée.

Travaux de la voirie Les travaux de la voirie avancent bon train. Les fondations et le rez-de-chaussée sont terminés. Le bois est local, de l'épicéa de l'arrondissement, mis en place par une entreprise locale. Les travaux de terrassement sont en cours et la végétalisation se fera avec des arbustes indigènes. L'inauguration aura lieu le vendredi 28 avril et les membres du Conseil qui sont intéressés pourront s'inscrire pour y participer.

PEC Le document PEC a été validé par le Canton pratiquement sans modification. Il vient d'être signé par M. le Syndic et va être disponible sur le site de la commune. Une présentation publique aura lieu le jeudi 20 avril à la salle des Quais. Cet événement sera annoncé sur la prochaine newsletter ainsi que sur le site de la commune.

Fête de la nature La fête de la nature aura des activités en commun avec la commune d'Yverdon au bois des Vernes, ou de ce qu'il en reste. On va s'intéresser au projet de renaturation de la Brine et du Mujon sur Yverdon. Les inscriptions seront à faire entièrement sur le site de la fête de la nature à partir du 30 mars.

Action citoyenne plantes invasives Cette action aura à nouveau lieu cette année, comme l'année précédente, permettant une promenade bucolique en reconnaissant certaines espèces de plantes invasives. Les inscriptions se font sur l'email du service des travaux: travaux@grandson.ch. Une information sera faite via la newsletter et le site internet de la commune.

M. Olivier Reymond

Engagement Comme indiqué lors du dernier Conseil, la Municipalité va procéder à l'engagement d'une nouvelle collaboratrice au sein du service en la personne de Mme Sandy Dyens. Elle travaillait déjà pour l'administration de Concise, notamment à la police des constructions. Elle connaît donc déjà tout ce qui est en rapport avec le réseau intercommunal des bureaux techniques et apportera un soutien non pas technique mais administratif bienvenu au service de l'urbanisme.

Mise à l'enquête Traversée des Tuileries La mise à l'enquête est terminée. Il y a eu 12 oppositions au projet de traversée des Tuileries, notamment pour des questions d'aménagement pour les cyclistes, de places de parc et la vitesse. Il y a eu 10 oppositions dont une réunissant un certain nombre d'habitants des Tuileries pour le réaménagement du bourg en zone 30, pour des raisons d'extensions ou non de la zone de rencontre et les aménagements qui sont prévus dessus et aussi des aménagements prévus pour les cyclistes dans le périmètre. 5 oppositions concernent les mesures du bruit routier. Cette mise à l'enquête visait à soumettre à l'approbation d'un certain nombre de propriétaires le fait qu'on allait un peu au-dessus des normes de bruits malgré les différentes mesures prises ou qui vont être prises. Un certain nombre de ces oppositions sont posées par les mêmes personnes.

Préavis pour la création d'un trottoir à la rue Jean Lecomte La Municipalité a le plaisir de découvrir, via les procédures, combien de temps est nécessaire pour construire 200 m de trottoir dans ce beau Canton. La procédure a été lancée en été dernier et le stade n'est toujours pas assez avancé pour permettre de présenter ce préavis malheureusement. La Municipalité fait son maximum, mais les retards dû à la procédure ne permettront pas de faire les travaux en synergie avec la réfection des travaux de la route de Giez, ce qui était l'objectif initial.

Préavis pour le réaménagement du domaine public et l'achat de la parcelle 301 Un retard dans la signature de la convention entre les différentes parties en est la cause. La convention sera signée dans les prochaines semaines et on devrait pouvoir vous convoquer pour la séance du mois de juin.

M. le Syndic

Site internet de la commune Quelques changements sont apparus. On trouve maintenant dans « Infos pratiques » la section environnement qui va prochainement contenir une section « PEC ». Le bandeau de recherche situé en haut à droite est aussi mis en plein centre de la page afin d'être plus visible. Au niveau des pavés, les nouveautés sont « Actualités », « Agenda » puis quand il y en a « Informations importantes ». Au niveau des médias, la présentation des newsletters ainsi que « Grandson dans les médias ».

Liste exhaustive La Municipalité avait reçu, de la part du groupe Vert, une liste complète exhaustive de propositions de réduction de la consommation d'énergie pour faire suite aux événements qui se sont passés l'année passée. La Municipalité y avait répondu de manière générale dans un premier courrier puis y a répondu de manière plus exhaustive et à points, des mesures prises par la Municipalité.

Réponse Mme Judith Bardet Le Conseil se souvient certainement qu'elle avait fait une intervention concernant la commission consultative de sécurité, suite à une non-convocation par rapport à une motion qui est transformé en postulat pour le bord du lac. M. le Syndic donne lecture de la réponse de la Municipalité à cet effet : « La commission s'est réunie le 29 juin 2022 à l'Hôtel de ville afin d'étudier la motion déposée par M. Daniel Trolliet et consort « modération du trafic sur les portions de cheminement entre la Brinaz et l'Arnon ». Conformément à la réponse donnée lors du Conseil communal du 15 décembre 2022 par M. Francesco di Franco, il est exact que vous n'avez pas été personnellement convoquée, alors que vous êtes membre de ladite commission. Cependant, ceci ne relève pas d'un oubli mais bien d'un choix de la Municipalité de ne pas convoquer les signataires de la motion afin de permettre à la commission de pouvoir siéger de manière indépendante, neutre et solennel hors de la présence émotionnelle. En l'occurrence, cela vous concerne. Cette information a été donnée par M. di Franco dans un courrier du 8 juin 2022 convoquant la commission. Elle n'a malheureusement pas fait l'objet d'une communication à votre égard. M. di Franco vous a remis par courriel le 16 décembre 2022 le rapport de la commission pour information. N'ayant pas reçu d'accusé de réception la Municipalité espère qu'il vous est bien parvenu. Si tel est le cas, vous avez pu lire dans ce document que la commission a tenu compte de tous les points relevés dans la motion de M. Daniel Trolliet et consort et que cette analyse sera très utile à la Municipalité pour sa réponse à venir au Conseil communal. La Municipalité espère ainsi avoir pu clarifier cette situation qui vous a, selon vos propos, très fâchée, ce que l'on comprend. Toutefois, la Municipalité espère que vous puissiez concevoir sa décision. »

Aide au maintien du magasin Volg Le Conseil a pu lire en long et en large dans les journaux et d'autres médias la prise de position de la Municipalité. Elle a fait, à cet égard, une pesée d'intérêt. Elle est convaincue d'avoir pris la bonne décision d'aider Volg pour une année pour pouvoir rester dans le magasin de la rue Haute. Les prochaines réunions auront lieu début avril entre les différentes parties : Volg, la propriétaire et la Municipalité de Grandson, pour essayer de trouver un terrain d'entente pour que ce magasin puisse continuer sur la rue Haute et sur Grandson. Ce n'est pas seulement le magasin qu'on a aidé, mais c'est bien le tissu du bourg qui était impacté, car si Volg partait, le café du commerce, la boucherie, le kiosque, la pharmacie auraient été aussi impacté par une baisse de fréquentation. D'avoir tenu compte de ces intérêts, la Municipalité comprend bien que ça a pu fâcher certains, pourquoi Volg et pourquoi pas d'autres. C'est une question légitime. La Municipalité a estimé que c'était un service essentiel à la population.

5G Bellerive Le permis de construire a été refusé. La société Sunrise, qui était à l'origine de cette mise à l'enquête, n'a pas fait recours auprès de la CDAP. Le dossier est pour l'instant clos.

Programme de législation Les Conseillères et Conseillers ont maintenant tous reçu le programme de législation. M. le Syndic assume la responsabilité du retard de ce programme.

Réponses à Mme Leu Métille En ce qui concerne les taxes d'eau et d'épuration, M. le Syndic s'est posé la question si ces propos avaient bien été relatés. Ce qu'il a voulu dire en réponse à Mme Leu est une synthèse des propos tenus à la Commission des finances. L'évocation a été faite qu'en fonction des dernières hausses du prix de l'énergie et son impact sur les futures taxes relatives à l'eau potable et à l'épuration, que le Service des finances allait faire une analyse fine des comptes de ces deux taxes affectées. Le but de l'opération au vu des comptes des années précédentes, est de pouvoir équilibrer le montant cumulé de ces deux taxes au niveau d'aujourd'hui et ne pas impacter le budget des ménages. Ce qui revient à dire que si nous devions monter une taxe, nous chercherions à faire baisser l'autre afin d'éviter une incidence négative pour le citoyen.

La phrase de la COFIN aurait pu être dans ce sens-là « pour les budgets futurs, la possibilité de compenser la hausse du prix de l'eau avec une baisse des taxes d'épuration va être analysée, cela afin de ne pas impacter négativement le budget des ménages ».

Impôts Concernant les impôts, il y a des recettes fiscales liées aux taux, et d'autres qui ne sont pas liées aux taux. Là-dedans, on avait mis qu'il y avait des impôts liés aux gains immobiliers. Il est vrai que le but de cette ligne, c'était d'obtenir un total des revenus générés par les gains immobiliers et c'est peut-être le terme « conjoncturel » qui n'était pas forcément très bien. C'était bien pour avoir sur une seule ligne les impôts complémentaires par immeuble, les impôts fonciers, les cohabitations et les impôts sur les biens immobiliers. Certainement, dans la mise en place que l'on va commencer en 2024, des lignes différentes permettront de mieux gérer et mettre en lumière ces différents éléments.

Cautionnement Mme Leu Métille avait fait une remarque suite aux acceptations par le Conseil et par les Conseillers intercommunaux de l'ACRG de passer d'un montant de CHF 8 Mio à CHF 20 Mio en 2021 et puis pour l'AIERG de passer de CHF 10 Mio à CHF 22 Mio en 2022. La question était de savoir pourquoi ça n'avait pas été pris en compte dans le plafond d'endettement et de cautionnement. Le préavis 648/21 a été fait en fin d'année avec en bas le tableau des cautionnements 2020 puisque c'était le seul document officiel qu'on avait, quand bien même l'ACRG avait, au mois de mai 2021, monté son plafond d'endettements. On n'avait pas encore les comptes terminés au mois de novembre 2021 donc on a mis le tableau qui était en connaissance de la Municipalité. Dans le rapport des comptes, il était bien mentionné que « la quote-part des plafonds d'endettements des associations intercommunales a été diminué car selon les instructions du Canton dans la fixation du plafond, les dettes et les actifs des associations des communes, qui sont autofinancés par les recettes affectées, sont exclus du périmètre ». Donc on les laisse dans le pavé pour les montrer, mais ça n'impacte pas le plafond de cautionnement. Par conséquent, les montants concernant l'ACRG et l'AIERG n'ont pas été pris en compte car ils concernent des taxes affectées. La Municipalité a donc largement de la place, pour les comptes 2022, si on prend en compte l'ACRG et l'AIERG, on sera à CHF 22 Mio de cautionnement, mais si on les enlève comme le Canton l'indique dans la provision des plafonds de cautionnement, la commune sera à CHF 4,5 Mio sur CHF 25 Mio de possible.

Mme Evelyne Perrin

Eclairage public Le service a mis en œuvre de nouvelles extinctions de 23h à 5h aux Tuileries sur les tronçons de la moitié Est du Chemin du Coteau, Chemin du Mont, Chemin de Jolimont et Chemin des Combes. D'autre part, le chemin de Bellevue est équipé d'un allumage par détection (CHF 12'000.-) depuis la fin de l'année 2022.

AIERG Les travaux de la nouvelle STAP ont débuté comme prévu à mi-janvier avec une découverte inattendue qui retarde les travaux de 10 petits jours. Le bureau géotechnique avait en effet déterminé en 2019 et 2020 que la couche de molasse nécessaire pour ancrer les palplanches se situait à environ 9.5 mètres. Or il s'avère que cette couche se situe plutôt vers 12 mètres. Il a été nécessaire d'effectuer un sondage complémentaire par carottage afin de préciser cette profondeur pour que les palplanches soient dimensionnées correctement.

Fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable Le fonds est victime de son succès et est actuellement épuisé. Les demandes ne seront plus traitées jusqu'au réapprovisionnement du fond à fin mai.

Rapport planification Suite aux demandes répétées, le rapport de planification territoriale énergétique a été mis en ligne et peut être consulté sur la page du dicastère Réseaux et Energies.

5. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.

La parole n'est pas demandée

6. Mise en séparatif (EC/EU) du haut de la zone 1a, Froideville, route de Giez et Fiez-Pittet (préavis 665/23). Nomination de la commission.

5 membres

Pierre André Genier
Pavel Pospisil
Manuela Rottet
Christian Maillefer
Thomas McMullin

4 suppléants

Vincent Terretaz
Michel Emmel

Josik Ineichen
Christine Leu Métille

Vote : accepté à la majorité

Délai pour rapporter : un prochain Conseil (Mme Evelyne Perrin)

7. Nomination d'un suppléant à la Commission de Gestion 2023.

Au nom du groupe PLR et Indépendants, M. Hervé Cornaz présente Mme Patricia Linder

Il n'y a pas d'autres propositions

Vote : Mme Patricia Linder est élue à la majorité.

[M. Hervé Cornaz](#) indique que M. Fabio Garcia devient membre et Mme Virginie Emery suppléant (rocade)

8. Nomination d'un membre et d'un suppléant à la Commission des finances.

Au nom du groupe PLR et Indépendants, M. Hervé Cornaz présente M. Jonathan Payot qui était suppléant comme membre et Mme Manuela Rottet comme suppléant.

Il n'y a pas d'autres propositions

Vote : M. Jonathan Payot et Mme Manuela Rottet sont élus à l'unanimité.

9. Nomination d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales.

Au nom du groupe PLR et Indépendants, M. Hervé Cornaz présente M. Philippe Tanner qui était suppléant comme membre et M. Denis Villars comme suppléant (en remplacement de M. Yannick Schelker)

Il n'y a pas d'autres propositions

Vote : M. Philippe Tanner et M. Denis Villars sont élus à la majorité.

10. Propositions individuelles.

[M. Yvan Pantet](#) souhaite revenir sur le déroulement de la séance de décembre dernier et après avoir échangé avec des collègues de tous bords politiques du Conseil communal, exprimer son malaise quant à la tournure du débat concernant le Plan d'Affectation du Bas Grandsonnet. Il déplore fortement le climat dans lequel cela s'est passé pour deux raisons principalement.

La première est qu'on a assisté, des deux côtés de cette salle, à un vote partisan, au-delà des considérations purement techniques des différents amendements. Il pense, en toute objectivité, qu'il est difficile d'avoir un avis aussi tranché sur des sujets aussi multiples.

La deuxième raison est, qu'en tant que membre de la commission permanente d'urbanisme, ils auraient pu, auraient dû pouvoir régler ces « détails » soit lors de la séance de commission, soit dans l'intervalle entre cette dernière et la séance du Conseil communal. Ce qui était très compliqué avec les délais dont on disposait.

En prenant l'exemple de ce projet de Bas Grandsonnet, la commission a été convoquée deux fois. La première, 2 semaines avant la mise à l'enquête et la seconde convocation 10 jours avant la séance du Conseil communal de décembre dernier (période de fin d'année où l'agenda de chacun est déjà bien chargé). Non seulement ce manque de temps oblige la rapportrice à devoir rédiger le rapport et le faire valider à la commission dans un délai peu agréable et cela limite fortement les possibilités de se donner un délai pour se positionner sur les réponses amenées par la Municipalité en commission.

Il s'adresse donc au Municipal M. Reymond. Il serait plus confortable d'agender ces séances de commission avec un délai plus long entre celles-ci et les séances de Conseil communal ou des échéances comme une mise à l'enquête.

On est membre de cette commission mais avant tout, les représentants des différents partis. Il précise également qu'il s'agit d'une commission permanente qui n'est pas uniquement consultative et que le but de ces séances est de prendre en compte l'avis de tous. Il a, pour sa part, eu le sentiment d'être plus écouté en faisant opposition au projet qu'en donnant ses arguments en séance.

Si certains membres du Conseil communal ont été dérangés par la manière avec laquelle les amendements relatifs au Bas Grandsonnet ont été présentés lors de la dernière séance, ils peuvent bien comprendre qu'un laps de temps si court n'est pas des plus idéals, surtout pour un sujet aussi important qu'un PPA.

Il espère que la Municipalité prenne bonne note de ses remarques.

[M. Hervé Cornaz](#) demande à la Municipalité s'il est possible d'avoir une liste avec tous les préavis qui ont été soumis ces dernières années qui ont été approuvés car parfois la mémoire manque et des préavis ont été approuvés parfois en 2017 ou 2018. L'idée de ce listing serait d'avoir tous les préavis, savoir s'ils ont démarré, s'ils ont été annulés, s'ils sont en cours, avec une simple rubrique pour savoir à quelle étape cela en est, et idéalement avoir le montant qui avait été approuvé par le Conseil, mentionné par le préavis, et une autre colonne avec le montant réellement dépensé pour ce sujet. Ceci pourrait être envoyé aux membres du Conseil à raison d'une mise à jour par 6 mois mais permettrait de se souvenir de tous les préavis en cours et pouvoir faire suivre, dans le cadre de la commission de gestion, pour avoir un rappel de tout ce qui est accepté.

[M. le Syndic](#) remercie M. Cornaz. La Municipalité va y réfléchir. Aucun résultat sur les préavis terminés n'a été fourni jusqu'à présent car jamais demandé. Mais la Municipalité va volontiers réfléchir au sujet de la communication sur ces préavis.

[Mme Christine Leu Métille](#) rappelle que l'on a accès au plan d'investissement et qu'il y a un listing assez détaillé avec ce qui a été préavisé, dépensé par rapport au préavis et le montant qui a été voté et au final ce qui a été vraiment réalisé. Une fois par année nous permettrait d'avoir une information suffisante, même si c'est écrit petit.

[M. Hervé Cornaz](#) indique que le but n'est pas de faire une partie de ping-pong entre Mme Leu Métille et lui-même, mais il ne s'agit pas uniquement de l'aspect financier pour sa part mais bien d'avoir un résumé de tous les préavis, financiers ou pas. Il s'agit bien d'avoir une vue globale, afin de savoir si le préavis, accepté lors d'un Conseil, a été annulé pour une autre raison, de pouvoir le retrouver, ce qui n'est pas le cas dans le résumé financier. Si un montant de CHF 1Mio a été accepté par le Conseil et qu'il fait CHF 1,3Mio ou CHF 700'000.- on n'en saura pas plus non plus, pas uniquement pour le côté financier, mais aussi pour un suivi, comme pour tout projet.

[M. le Syndic](#) souligne, comme l'a dit Mme Leu Métille, qu'on le trouve sur le plan d'investissement, mais aussi tous les préavis sur le site de la commune de Grandson. Ceux qui sont abandonnés figurent dans le rapport de gestion.

[Mme Emmanuelle Payot](#) Voici quelques temps que le réseau d'accueil préscolaire n'arrive plus à répondre aux besoins des familles de la région de Grandson. Bien que les parents inscrivent leur futur enfant sur liste d'attente dès les premiers mois de grossesse, et ce généralement avant même de réfléchir au choix du prénom, il n'est souvent pas possible d'obtenir une place en crèche à la fin du congé maternité. Il en résulte un grand stress pour les parents qui doivent trouver des solutions alternatives ou demander à leur employeur des congés non payés en attendant que leur enfant puisse être accueilli.

Bien consciente que la question de l'accueil des enfants est complexe, elle se pose néanmoins plusieurs questions :

Premièrement, le manque de lieu adapté est contraignant pour l'augmentation du nombre de place d'accueil. Dans le projet du nouveau collège de Champagne, il est prévu d'abandonner les locaux hébergeant actuellement la crèche et d'en construire de nouveaux (pas forcément beaucoup plus grands) dans l'enceinte du collège. Ne pourrait-on donc pas envisager de continuer à utiliser les locaux actuels pour augmenter significativement l'offre d'accueil sans nécessiter d'investissement immobilier ?

Deuxièmement le coût à la charge des communes est systématiquement évoqué comme problématique. Dans le budget 2023, il est indiqué un montant de CHF 653'100.- pour la participation de la commune de Grandson à la RAdEGE. A titre de comparaison, le montant est presque identique au crédit voté dernièrement pour l'amélioration de l'éclairage public. Ne pourrait-on donc pas imaginer une aide financière plus importante pour l'accueil des enfants de la commune ? De plus, en sachant que chaque place d'accueil permet à un parent de travailler 20% en plus et de certainement obtenir un poste avec plus de responsabilité, ces derniers vont donc payer plus d'impôts et également payer plus cher leur place d'accueil. Ces places coûtent-elles réellement si cher et sont-elles un si mauvais investissement ?

Troisièmement, au vu du manque de place actuel et des développements démographiques futurs, quels solutions concrètes la RAdEGE prévoit-elle de mettre en place pour répondre au besoin des concitoyens et futurs concitoyens ?

Finalement, elle tient à souligner l'excellent travail fait par les employés du réseau d'accueil ainsi que leur résilience face aux réactions, loin d'être toujours courtoises, des parents totalement désespérés devant le fait de n'avoir aucune solution de garde à quelques semaines de la reprise du travail.

[Mme Nathalie Gigandet](#) remercie Mme Payot pour ses questions. Elle ne pourra pas répondre à tout. Elle tient à préciser qu'elle est en charge du dicastère social, mais est aussi Présidente du Conseil de fondation de la FAdEGE et membre directeur de la RAdEGE. C'est une question intercommunale. Ce que Mme Gigandet peut dire, dans les grandes lignes, c'est que ces 3 dernières années, la priorité a été mise à toutes les structures d'accueil parascolaire puisque l'on a nettement augmenté le nombre de place, les localisant proche des écoles afin de diminuer le coût des transports. Effectivement, par rapport au préscolaire, on a 2 fois 44 places, une sur Grandson et une sur Champagne. Il manque une centaine de places. On a fait un appel aux communes. On a été voir différents espaces. On est en train de regarder au niveau FAdEGE / RAdEGE pour développer ces places. C'est en cours mais ça prend un certain temps. Pour Champagne il n'est pas du tout prévu de fermer l'unité. Par rapport au niveau préscolaire, les exigences, les contraintes sont nettement plus importantes que pour le parascolaire en terme de locaux, d'espaces. Mme Gigandet ne va pas entrer dans le détail des chiffres, mais verra dans quelle mesure elle pourra donner des nouvelles pour le prochain Conseil. Au niveau des montants, Mme Gigandet va s'abstenir afin de ne pas dire de bêtises, mais il est vrai que c'est une part importante. Elle tient à souligner que dans la région du Nord Vaudois, il faut batailler pour faire passer que les femmes ont le droit de travailler et que les structures d'accueil préscolaires sont nécessaires et qu'elles ne sont pas juste pour le plaisir des femmes, que c'est aussi un apport économique pour la société de façon plus générale.

[Mme Christine Leu Métille](#) revient sur la communication en cours de séance concernant Volg. L'appui du magasin Volg garanti pendant une année le maintien de la supérette. Le groupe socialiste salue cet engagement et remercie la Municipalité. Le constat de base reste toutefois inquiétant. En effet, les marges du commerce de détail diminuent. La concurrence avec les grandes surfaces proches de Grandson ou l'essor du commerce en ligne sont autant de facteurs qui menacent les petits commerces de vente de produits à Grandson. A cela s'ajoute aussi l'inflation qui a frôlé les 3% en 2022 et qui réduit la marge de manœuvre des petits budgets. C'est pourquoi le groupe socialiste suggère à la Municipalité de mettre en place, sur le même modèle qui a fait ses preuves, des bons d'achats dans les commerces alimentaires de détails.

Cette proposition doit être accompagnée d'une communication qui insiste sur l'importance du maintien du commerce dans le bourg et les Tuileries, maillon essentiel pour le service à la population, notamment pour les personnes âgées ou dont la mobilité est réduite et favorisant la réduction des déplacements motorisés, mais aussi pour conserver ces lieux de rencontre et d'échange spontanés que sont les petits commerces. C'est à tous et toutes de jouer le jeu, les bons communaux étant un coup de pouce bienvenue pour retrouver l'utilité et le plaisir de la proximité.

[M. le Syndic](#) remercie Mme Leu Métille de son intervention. La Municipalité va étudier cette possibilité.

[Mme Christine Leu Métille](#) revient sur une communication faite par Mme Perrin concernant l'épuisement du fond communal pour les énergies renouvelables qui a pour conséquence qu'aucune nouvelle demande ne peut être traitée avant le renouvellement du fond soit fin mai. Mme Leu Métille s'étonne de cette pratique. La taxe qui alimente le fond est prélevée sur la consommation d'électricité par le gestionnaire du réseau, soit Romande Energie. Comme la commune de Grandson s'est dotée d'un règlement Ad Hoc, c'est donc une obligation légale. Il n'y a aucun risque que la commune ne reçoive rien, malgré les nombreux appels d'économie d'énergie. On parle ici d'une avance de trésorerie, avant fin mai, d'environ CHF 20'000.- - CHF 25'000.-. Mme Leu Métille trouve regrettable qu'il y ait un arrêt dans le traitement des demandes des citoyennes et citoyens de Grandson pour ce seul motif. La commune procède régulièrement à des avances de fonds pour des montants bien plus importants, par exemple lors de travaux qui bénéficient de subventions, et qui sont restés bien après la fin des travaux. D'autres exemples existent, comme les avances de fonds lors de la constitution de la SA de Borné Nau. Donc toute proportion gardée, Mme Leu Métille trouve que de continuer à alimenter le fond, peut-être avec une certaine prudence, serait une bonne option.

[M. le Syndic](#) indique qu'il y avait un principe, qui était de ne donner les fonds uniquement quand on les avait reçus mais la Municipalité va étudier cette proposition.

[M. Pierre André Genier](#) souhaite poser une question sur le préavis 649/22 de février 2022 voté par le Conseil communal sur l'achat d'un véhicule de la commune de Grandson. Peut-on savoir où en est cet achat.

[M. le Syndic](#) indique être pris de court et communiquera prochainement au sujet de l'achat de ce véhicule Linder.

[Mme Virginie Pilault Combe](#) n'a pas du tout entendu les 2 réponses de M. le Syndic pour Mme Leu Métille car il était tourné vers elle et a peut-être des soucis d'audition mais souhaite avoir la teneur des propos si possible.

[M. le Syndic](#) indique, concernant les bons, qu'il a proposé à Mme Leu Métille de faire suivre sa demande à la Municipalité. Sur le fond de développement durable, M. le Syndic a indiqué à Mme Leu Métille qu'elle était autant au courant que lui sur la politique mise en place que l'on accordait les montants uniquement quand l'argent était sur le compte. Une fois que c'était épuisé, les demandes pouvaient arriver mais on ne pouvait pas y répondre. Par contre, la Municipalité va peut-être réfléchir de voir si c'est possible de faire comme le propose Mme Leu Métille, des avances de fond à ce fond de développement durable.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 21h20

Le Président :



Yannick Schelker



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich